

LA PESTE DE TOULON en 1721

POEME PROVENÇAL EN QUATRE CHANTS
DEDIE
A CETTE CITE ET A LA VILLE DE LORGUES

En mémoire de leurs anciennes et fraternelles relations

FORCE! — FIDELITE!

NOTE DE L'EDITEUR

Il est bon que le lecteur soit informé que ce poème faisait partie des trente-sept pièces de poésie écrites dans un des idiomes dérivant de la langue d'oc, présentées au Concours littéraire de Toulon 1873.

Après avoir convenu de l'importance de son sujet et loué la manière avec laquelle l'œuvre a été traitée par l'auteur, la décision du Jury a été celle de la laisser sans récompense sur sa déclaration que ce travail soumis à son appréciation n'est pas purement provençal, c'est-à-dire qu'il n'a pas été écrit selon les règles de la nouvelle école qui est celle des Félibres. — Ainsi renversés dans nos espérances les plus intimes par une détermination à la fois exclusive et arbitraire, nous nous empressons de soumettre au jugement d'un Public intelligent et provençal l'œuvre présentée à ce concours et désapprouvée par la Commission chargée de l'examiner.

Tel fut de tout concours le sort inévitable.
Auteurs, consolez-vous. Un jour plus favorable
Viendra tout éclairer, proclamer tous les droits;
Du Public et du Temps l'on entendra la voix!
Ces suprêmes ressorts sont vos puissants refuges;
Sans crainte et sans appel ils jugeront vos juges!!!

ARTAUD (aîné),
Ancien inspecteur de l'Université.